



SARTHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°121 DU 23 08 2024

PUBLIÉ LE 23 AOÛT 2024

Sommaire

Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires / Secrétariat de Direction

72-2024-08-12-00004 - Délégation de signature de Mme Hanicot, DISP de Rennes, du 12 août 2024 à M. Gabriel PROUVEUR (à compter du 1er septembre 2024) (1 page) Page 3

Préfecture de la Sarthe / DCL

72-2024-08-21-00001 - Arrêté modificatif du 21 08 2024 - Agrément R1207200020 d'exploitation du centre de sensibilisation à la sécurité routière « ActiROUTE" sis 9 rue du Docteur Chevallereau à FONTENAY- LE-COMTE Cédex (85201), représenté par Monsieur Joël POLTEAU, président de la SAS Acti-ROUTE?? (2 pages) Page 5

Préfecture de la Sarthe / DCPAT

72-2024-08-19-00001 - Arrêté n°DCPPAT 2024-0199 du 19 août 2024 portant création et modification de secteurs d'information sur les sols (SIS) pour le département de la Sarthe (10 pages) Page 8

Préfecture de la Sarthe / Direction du Cabinet

72-2024-08-06-00002 - Arrt-MHA.72.20240714-20240806-0854.odt (7 pages) Page 19

Préfecture de la Sarthe / Service des sécurités

72-2024-08-14-00001 - Composition CDSR aot 2024 - 14 aot 2024 (5 pages) Page 27

Direction Interrégionale des Services
Pénitentiaires

72-2024-08-12-00004

Délégation de signature de Mme Hanicot, DISP
de Rennes, du 12 août 2024 à M. Gabriel
PROUVEUR (à compter du 1er septembre 2024)

DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE
BRETAGNE-NORMANDIE-PAYS DE LOIRE

**Arrêté du 12 août 2024 portant délégation de signature à Monsieur Gabriel PROUVEUR en qualité de
Directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation de la SARTHE
A compter du 1^{er} septembre 2024**

Vu le code pénitentiaire, et notamment en ses articles R.113-65 et D.211-14 ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer,

Vu le Décret n° 97-3 du 7 janvier 1997 et l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels des services déconcentrés de l'Administration Pénitentiaire,

Vu l'arrêté de la Ministre d'État, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 14 septembre 2018 portant nomination et prise de fonction de Madame Marie-Line HANICOT en qualité de Directrice Interrégionale des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1^{er} octobre 2018,

Vu l'arrêté du 25 juillet 2024 du Directeur de l'Administration Pénitentiaire portant délégation de signature pour la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes,

Vu l'arrêté de la Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 9 août 2024 portant détachement de Monsieur Gabriel PROUVEUR à compter du 1 septembre 2024 en qualité de Directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation de la Sarthe,

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 28 décembre 2021 portant mutation de Monsieur Olivier MOREAU à compter du 1^{er} mars 2022 en qualité d'Adjoint au Directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation de la Sarthe,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Marie-Line HANICOT, Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes, donne délégation de signature à Monsieur Gabriel PROUVEUR, Directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation de la Sarthe, pour tout acte ou décision relatifs à la gestion individuelle ou collective des personnes placées sous main de justice, des personnels et ressources humaines, à la gestion économique et financière du service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Sarthe, ainsi qu'aux relations partenariales et de communication développées au service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Sarthe, et ce dans la limite des fonctions et attributions confiées à la Directrice Interrégionale.

Article 2

En cas d'absence ou empêchement de Monsieur Gabriel PROUVEUR, délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier MOREAU, Adjoint au Directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation de la Sarthe.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Sarthe.

Fait à Rennes, le 12 août 2024

P/ La Directrice Interrégionale
des Services Pénitentiaires de Rennes,
Le Directeur Interrégional Adjoint,

SIGNE

Luc JULY

Préfecture de la Sarthe

72-2024-08-21-00001

Arrêté modificatif du 21 08 2024 - Agrément
R1207200020 d'exploitation du centre de
sensibilisation à la sécurité routière
« ActiROUTE" sis 9 rue du Docteur
Chevallereau à FONTENAY- LE-COMTE Cédex
(85201), représenté par Monsieur Joël POLTEAU,
président de la SAS Acti-ROUTE



PRÉFET DE LA SARTHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la citoyenneté et de la légalité

Arrêté modificatif du 21 août 2024

Bureau de la réglementation
générale et des élections

OBJET : Agrément R1207200020 d'exploitation du centre de sensibilisation à la sécurité routière « ActiROUTE" sis 9 rue du Docteur Chevallereau à FONTENAY- LE-COMTE Cédex (85201), représenté par Monsieur Joël POLTEAU, président de la SAS Acti-ROUTE

LE PRÉFET DE LA SARTHE Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code de la route, notamment ses articles L.212-1 à L212-5, L213-1 à L213-7, L223-6, R212-1 à R213-6, R223-5 à R223-9 ;

VU le décret du 15 février 2022 nommant Monsieur Emmanuel AUBRY Préfet de la Sarthe ;

VU le décret du 23 février 2021 portant nomination de Monsieur Eric ZABOURAEFF en qualité de Secrétaire Général de la préfecture de la Sarthe, prenant ses fonctions le 1^{er} mars 2021 ;

Vu l'arrêté du 26 juin 2012 fixant les conditions d'exploitation des établissements chargés d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière ;

Vu l'arrêté DCPAT n° 2024-111 du 13 mai 2024 portant délégation de signature à M. Pierre-Jean CAMPS, Directeur de la citoyenneté et de la légalité de la préfecture de la Sarthe ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 janvier 2023 modifié portant agrément R1207200020 d'exploitation du centre de sensibilisation à la sécurité routière « ActiROUTE » sis 9 rue du Docteur Chevallereau à FONTENAY-LE-COMTE Cédex (85201), représenté par Monsieur Joël POLTEAU, président de la SAS Acti-ROUTE ;

Considérant la demande d'ActiROUTE présentée le 16 août 2024, relative à l'ajout de Madame Séverine RABET en tant qu'encadrante en charge de l'accueil et de l'encadrement technique et administratif des stages de sensibilisation à la sécurité routière ;

Considérant les éléments du dossier présenté à l'appui de la demande, déclaré complet le 20 août 2024 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

A R R Ê T E

Article 1^{er} : L'article 3 de l'arrêté préfectoral du 18 janvier 2023 est modifié comme suit :

Monsieur Joël POLTEAU, président, désigne comme ses représentants pour l'encadrement technique et administratif des stages :

- | | |
|----------------------------|------------------------|
| - Mme ALLOYER Tatiana | - M. CHEVALIER Nicolas |
| - Mme ALOUANI Lilah | - Mme DELBOS Laetitia |
| - M. BAPTISTE Philippe | - M. GIMENO Gilles |
| - Mme BARREAU Marie-Cécile | - M. GODET Patrice |
| - M. BEAUBATIE Pascal | - M. HAMARD Gaël |
| - M. BLAUWBLOMME Jean-Luc | - M. HEROUIN Pascal |
| - M. BOUFFANDEAU Jérôme | - Mme JAMET Sandra |

Place Aristide Briand
72041 LE MANS Cédex 9
Préfecture : 02 43 39 70 00 - Standard : 02 43 39 72 72
Mél : pref-mail@sarthe.gouv.fr

1/2

- Mme JOUIN Soizic
- M. JOURDAN Marc
- Mme KEROMNES Frédérique
- Mme LAINE Florence
- Mme LEFER Sandrine
- M. LE REY Roger
- M. MABILLE DE PONCHEVILLE Philippe
- M. MEIGNAN Matthieu
- M. MIRCESKI Georges
- M. MOLLÉ Gilbert
- Mme MONTREUIL Christelle
- M. MORAND Alain
- Mme MORISSE Véronique
- M. MORTIER Franck
- Mme MORTIER Monique
- M. NICOLAZO Fabrice
- Mme OUNES Aziza
- M. PÉRIER Sylvain
- M. PETIOT Hervé
- Mme RABET Séverine
- Mme REPUSSARD Véronique
- M. REUILLON Jean-Marc
- Mme ROUSSIÈRE Line
- M. ROY Olivier
- Mme ROYER Isabelle
- M. STONA Laurent
- M. TELLIER-SIMENEL Jean-Marc
- M. TUFFERY Laurent

Le reste de l'arrêté est sans changement.

Article 2 - La présente décision est susceptible de recours gracieux auprès du Préfet de la Sarthe (place Aristide Briand – 72041 Le Mans cedex 9), de recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur (Place Beauvau – 75800 Paris cedex 08), ou de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – BP24111 – 44041 NANTES Cédex 01) dans le délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 3 – M. le Secrétaire Général de la préfecture de la Sarthe est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. Joël POLTEAU, président de la SAS Acti-ROUTE, et dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur de la Citoyenneté et de la Légalité,

signé Pierre-Jean CAMPS

Préfecture de la Sarthe

72-2024-08-19-00001

Arrêté n°DCPPAT 2024-0199 du 19 août 2024
portant création et modification de secteurs
d'information sur les sols (SIS) pour le
département de la Sarthe



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale de
l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement des Pays de la Loire**
Unité interdépartementale Anjou-Maine

**Direction de la Coordination
des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial**
Bureau de l'environnement et de l'utilité
publique

Arrêté n°DCPPAT 2024-0199 du 19 août 2024

portant création et modification de secteurs d'information sur les sols (SIS) pour le département de la Sarthe

Le Préfet de la Sarthe
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 556-2, L. 125-6 et L. 125-7, R. 125-41 à R. 125-47 ;

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de secteurs d'information sur les sols ;

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DCPPAT 2022-0213 du 11 juillet 2022 portant création et modification de secteurs d'information sur les sols ;

Vu la proposition de l'inspection des installations classées du 12 avril 2024 d'ajouter cinq nouveaux secteurs d'information sur les sols (SIS) pour le département :

- sur le territoire de la communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille pour ARJOWIGGINS Papiers Couches SA (commune de Bessé-sur-Braye)
- sur le territoire de la communauté de communes du Sud-Est du Pays Manceau pour les activités de la société FRICONNET THIERRY (commune de Changé)
- sur le territoire de la communauté urbaine de Le Mans Métropole pour les activités de la société SCHENKER FRANCE SAS (commune de Le Mans)
- sur le territoire de la communauté de communes de l'Huisne Sarthoise pour les activités de la société VARFON-INTERMARCHE (commune de Cherré-Au)
- sur le territoire de la communauté de communes du Pays Fléchois pour les activités de la société LA FLECHE AUTO PIECES SARL (commune de La Flèche)

Vu la consultation des collectivités d'une durée de deux mois initiée le 16 avril 2024 pour ces nouveaux SIS ;

*Place Aristide Briand – 72 041 LE MANS Cedex 9 –
Standard : 02 85 32 72 72*

www.sarthe.gouv.fr – pref-mail@sarthe.gouv.fr – Twitter : @Prefet72 – Facebook : Préfecture de la Sarthe

Vu l'information aux propriétaires concernés par le projet de création ou de modification de secteurs d'information des sols par courrier, réalisée à partir du 16 avril 2024 ;

Vu la consultation du public réalisé du 15 avril 2024 au 17 juin 2024 sur ces SIS et l'absence d'avis recueillis ;

Considérant que les activités exercées sur les nouveaux SIS et le SIS modifié référencés à l'article 2 ont été à l'origine de pollution des sols et/ou des eaux souterraines ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition de monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de la Sarthe ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 – ACTES ANTÉRIEURS

Le présent arrêté remplace et abroge l'arrêté préfectoral de création des SIS susvisés à savoir l'arrêté préfectoral n° DCPAT 2022-0213 du 11 juillet 2022 portant création et modification de secteurs d'information sur les sols.

ARTICLE 2 – GÉNÉRALITÉS

Le présent arrêté crée 5 Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) supplémentaires sur le département de la Sarthe (indiqués dans le tableau suivant), aussi 122 Secteurs d'Information des Sols (SIS) sont arrêtés sur le département de la Sarthe, ainsi que listés dans les tableaux suivants :

Communauté de communes Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé

NOM DU SIS	COMMUNE	Autre identifiant	nouveau SIS
Ancienne décharge de Bernay-en-Champagne (commune déléguée)	BERNAY-NEUVY-EN-CHAMPAGNE	SSP00057950101	
BLAVETTE	CONLIE	SSP00049360101	
Ancienne décharge de Sillé-le-Guillaume	LE GREZ	SSP00057930101	
Ancienne décharge de Neuvillalais	NEUVILLALAIS	SSP00057910101	
Ancienne décharge de Parennes	PARENNES	SSP00057940101	
Ancienne décharge de Rouessé-Vassé	ROUESSÉ-VASSÉ	SSP00057920101	
Mines de Rouez	ROUEZ	SSP00085010102	
Agence d'exploitation EDF/GDF (ex usine à gaz)	SAINT-RÉMY-DE-SILLÉ	SSP00055330101	

Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

NOM DU SIS	COMMUNE	Autre identifiant	nouveau SIS
Ancienne décharge de Bouloire	BOULOIRE	SSP00057850101	
Ancienne décharge de Maisoncelles	MAISONCELLES	SSP00057860101	
Ancienne décharge de Saint-Célerin	SAINT-CÉLERIN	SSP00057870101	
Ancienne décharge de Saint-Corneille	SAINT-CORNEILLE	SSP00057880101	
Ancienne décharge de Saint-Mars-la-Brière	SAINT-MARS-LA-BRIÈRE	SSP00057890101	
Ancienne décharge de Saint-Michel-de-Chavaignes	SAINT-MICHEL-DE-CHAVAINES	SSP00057900101	

Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé

NOM DU SIS	COMMUNE	Autre identifiant	nouveau SIS
ALMIRALL PRODUCTION à Château-du-Loir (commune déléguée)	MONTVAL-SUR-LOIR	SSP00048500101	
Ancienne décharge de Jupilles	JUPILLES	SSP00057290101	
Ancienne décharge du Grand-Lucé	LE GRAND-LUCÉ	SSP00057280101	
Ancienne décharge de Lhomme	LHOMME	SSP00057270101	
Décharge sauvage du Pont-de-Braye à Lavenay (commune déléguée)	LOIR EN VALLÉE	SSP00057300101	
Ancienne décharge de Poncé-sur-le-Loire (commune déléguée)	LOIR EN VALLÉE	SSP00057250101	
Ancienne décharge de Luceau	LUCEAU	SSP00057260101	
Ancienne décharge de Saint-Pierre	SAINT-PIERRE-DU-LOROUËR	SSP00057240101	

Communauté de communes Loué-Brûlon-Noyen

NOM DU SIS	COMMUNE	Autre identifiant	nouveau SIS
Ancienne décharge de Brûlon	BRÛLON	SSP00058030101	
Ancienne décharge de Chassillé	CHASSILLÉ	SSP00057210101	
Ancienne décharge de Joué-en-Charnie	JOUÉ-EN-CHARNIE	SSP00057200101	
Ancienne décharge de Maigné	MAIGNÉ	SSP00055420101	
Ancienne décharge de Noyen-sur-Sarthe	NOYEN-SUR-SARTHE	SSP00057190101	
Ancienne décharge de Saint-Ouen	SAINT-OUEN-EN-CHAMPAGNE	SSP00058020101	

Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe

NOM DU SIS	COMMUNE	Autre identifiant	nouveau SIS
CLEMABA à Ballon (commune déléguée)	BALLON-SAINT MARS	SSP00047810101	
Ancienne décharge de Ballon (commune déléguée)	BALLON-SAINT MARS	SSP00056240101	
Ancienne décharge de Montbizot	MONTBIZOT	SSP00056250101	
Ancien dépôt de ferrailles	SAINT-PAVACE	SSP00056260101	

Communauté de communes Maine Saosnois

NOM DU SIS	COMMUNE	Autre identifiant	nouveau SIS
Ancienne décharge d'Avesnes	AVESNES-EN-SAOSNOIS	SSP00055620101	
Ancien site « Usine à gaz »	BONNÉTABLE	SSP00055250101	
Ancienne décharge de Bonnétable	BONNÉTABLE	SSP00055790101	
Grégoire	COURCEMONT	SSP00053130101	
Ancienne décharge de Dangeul	DANGEUL	SSP00055830101	
Ancien site « Usine à gaz »	MAMERS	SSP00055320101	
Ancienne décharge de Saint-Longis	SAINT-LONGIS	SSP00055820101	

Ancien dépôt de la roseraie	SAINT-RÉMY-DES-MONTS	SSP00055810101	
Ancienne décharge de Saint-Vincent	SAINT-VINCENT-DES-PRÉS	SSP00055800101	

Communauté de communes l'Orée de Bercé Belinois

NOM DU SIS	COMMUNE	Autre identifiant	nouveau SIS
BELIPA	ECOMMOY	SSP00049390101	
Exploitations forestières BARILLET	ECOMMOY	SSP00053210101	
Ancienne décharge de Marigné-Laillé	MARIGNÉ-LAILLÉ	SSP00055510101	
HOPPS GROUP (ex IPS Imprimerie ; ex AD Content)	MONCÉ-EN-BELIN	SSP00050810101	
Ancienne décharge de Moncé	MONCÉ-EN-BELIN	SSP00055780101	
Ancienne décharge de Saint-Biez-en-Belin	SAINT-BIEZ-EN-BELIN	SSP00055400101	
Ancienne décharge de Saint-Ouen-en-Belin	SAINT-OUEN-EN-BELIN	SSP00055430101	
Ancienne décharge de Téloché	TÉLOCHÉ	SSP00055520101	
Ancienne décharge du Bois de la Roche	TÉLOCHÉ	SSP00055530101	

Communauté de communes du Pays Fléchois

NOM DU SIS	COMMUNE	Autre identifiant	nouveau SIS
Ancienne décharge de Villaines	ARTHEZÉ	SSP00057180101	
Ancienne usine à Gaz de la Flèche	LA FLÈCHE	SSP00055300101	
LA FLECHE AUTO PIECES SARL	LA FLÈCHE	SSP5714140101	X

Communauté de communes du Pays de l'Huisne Sarthoise

NOM DU SIS	COMMUNE	Autre identifiant	nouveau SIS
Ancienne décharge d'Avezé	AVEZÉ	SSP00057170101	
VARFON-INTERMARCHE	CHERRÉ-AU	SSP5714140101	X

Ancienne décharge de Déhault	DEHAULT	SSP00057160101	
Fromageries BEL PRODUCTION FRANCE	LA FERTÉ BERNARD	SSP04004760101	

Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe

NOM DU SIS	COMMUNE	Autre identifiant	nouveau SIS
Ancienne décharge de Parcé-sur-Sarthe	PARCÉ-SUR-SARTHE	SPP00055410101	
CAPEFI SARL (ex TRANSMETAL)	SABLÉ-SUR-SARTHE	SSP00048530101	
Ancienne décharge de Vion	VION	SPP00054200101	

Communauté de communes du Sud-Est du Pays Manceau

NOM DU SIS	COMMUNE	Autre identifiant	nouveau SIS
Ancienne décharge de Challes	CHALLES	SSP00056220101	
AUTO CASSE 72 SARL	CHANGÉ	SSP5713840101	
FRICONNET THIERRY	CHANGÉ	SSP40904850101	X
BLECHTET	PARIGNÉ-L'EVÊQUE	SSP00050830101	
Ancienne décharge de Parigné-l'Evêque	PARIGNÉ-L'EVÊQUE	SSP00056230101	

Communauté de communes Sud Sarthe

NOM DU SIS	COMMUNE	Autre identifiant	nouveau SIS
Anciennes décharges d'Aubigné et Allard	AUBIGNÉ-RACAN	SSP00048740101	
PRUD'HOMME	LE LUDE	SSP00049430101	
LEFAUCHEUR	MANSIGNÉ	SSP00049330101	
PIGEON BOIS 72	PONTVALLAIN	SSP00051680101	
Ancienne décharge de Pontvallain	PONTVALLAIN	SSP00055710101	
Ancienne décharge de Sarcé	SARCÉ	SSP00055600101	
Ancienne décharge de Savigné	YVRÉ-LE-PÔLIN	SSP00055720101	

Communauté de communes du Val de Sarthe

NOM DU SIS	COMMUNE	Autre identifiant	nouveau SIS
Ancienne décharge de Chemiré	CHEMIRÉ-LE-GAUDIN	SSP00057420101	
Ancienne décharge de Guécélard	FILLÉ	SSP00057440101	
BROSE AUTOMOTIVE	LA SUZE-SUR-SARTHE	SSP00049400101	
Ancienne décharge de Louplande	LOUPLANDE	SSP00057430101	
RAFFINEX	SAINT-JEAN-DU-BOIS	SSP00054310101	
Ancienne décharge de Spay	SPAY	SSP00057450101	
Ex SOREMAINE PL	SPAY	SSP00073930101	
HG INDUSTRIES (ex MERCURE BOYS MANUFACTURE - MBM)	VOIVRES-LÈS-LE-MANS	SSP00054230101	
MERCURE BOYS MANUFACTURE (MBM) Z.A des Clottées	VOIVRES-LÈS-LE-MANS	SSP00054240101	

Communauté de communes Vallées de la Braye et de l'Anille

NOM DU SIS	COMMUNE	Autre identifiant	nouveau SIS
ARJOWIGGINS PAPIERS COUCHES SA	BESSÉ-SUR-BRAYE	SSP40898910101	X
Ancienne décharge de Conflans-sur-Anille	CONFLANS-SUR-ANILLE	SSP00057960101	
SELITH (ex RADIOHM)	SAINT-CALAIS	SSP00048750101	

Communauté urbaine Le Mans Métropole

NOM DU SIS	COMMUNE	Autre identifiant	nouveau SIS
Station service TOTAL ACCESS	ALLONNES	SSP00047800101	
Ancienne décharge d'Allonnes	ALLONNES	SSP00055660101	
LARIVIERE	ARNAGE	SSP00048760101	
SSO (Société des Stockages de l'Ouest)	ARNAGE	SSP00054250101	
Ancienne décharge de Champagné	CHAMPAGNÉ	SSP00055700101	
ALLIAGES METALLURGIES LEBLOND	COULAINES	SSP00049380101	

AGRIAL	LE MANS	SSP00047820101	
LANGLOIS CHIMIE	LE MANS	SSP00049480101	
Station-service SHELL	LE MANS	SSP00049500101	
SAUNIER DUVAL Pièces de rechange (SDPR)	LE MANS	SSP00049520101	
COLAS Centre Ouest – Le Mans Foucaudière	LE MANS	SSP00050740101	
Lycée Marguerite Yourcenar	LE MANS	SSP00050790101	
Ancien site de l'usine à gaz ENGIE	LE MANS	SSP00050840101	
Établissement SABLE	LE MANS	SSP00053370101	
Comeca Power (ex-SGTE Power)	LE MANS	SSP00054280101	
ALTIA LE MANS ex Démarais structure	LE MANS	SSP00054660101	
USINES CENTER	LE MANS	SSP00055770101	
Station service TOTAL Marketing France	LE MANS	SSP00057980101	
SARL Roisé Rochefort	LE MANS	SSP00057990101	
SOA - Société Orléanaise d'Assainissement (ex-SCC)	LE MANS	SSP00058830101	
SCHENKER FRANCE SAS	LE MANS	SSP41855780101	X
RAFFINEX	PRUILLÉ-LE-CHÉTIF	SSP00045890101	
Ancienne décharge de Ruaudin	RUAUDIN	SSP00055670101	
Ancienne décharge d'Yvré-l'Evêque	YVRÉ-L'EVÊQUE	SSP00055680101	
Ancienne décharge d'Yvré-l'Evêque	YVRÉ-L'EVÊQUE	SSP00055690101	
Soufflet agriculture (ex-Hurel Arc)	YVRÉ-L'EVÊQUE	SSP00058840101	

Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles

NOM DU SIS	COMMUNE	Autre identifiant	nouveau SIS
Ancienne décharge d'Assé	ASSÉ-LE-BOISNE	SSP00057380101	
Ancienne décharge de Beaumont	BEAUMONT-SUR-SARTHE	SSP00057330101	
Ancienne décharge de Chérancé	CHÉRANCÉ	SSP00057340101	

Ancienne décharge de Douillet	DOUILLET	SSP00057360101	
Ancienne décharge de Grandchamp	GRANDCHAMP	SSP00055640101	
Ancienne décharge de Livet	LIVET-EN-SAOSNOIS	SSP00057370101	
Charpentes Françaises (ex LE MANS CHARPENTE)	MARESCHÉ	SSP00048520101	
Ancienne décharge de Saint-Aubin	SAINT-AUBIN-DE-LOCQUENAY	SSP00057350101	
Ancienne décharge de Saint-Marceau	SAINT-MARCEAU	SSP00057390101	
Ancienne décharge de Saint-Paul	SAINT-PAUL-LE-GAULTIER	SSP00057410101	
SEDAMD (ex Paul Després)	SAINT-VICTEUR	SSP00052200101	
Ancienne décharge de Vivoin	VIVOIN	SSP00057400101	

L'évolution du périmètre d'un SIS fera l'objet des démarches de consultation et d'information prévues réglementairement alors que les autres évolutions n'en feront pas nécessairement l'objet.

ARTICLE 3 – URBANISME

Les secteurs d'information sur les sols définis par le présent arrêté sont annexés au plan local d'urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur des communes concernées par cet arrêté.

ARTICLE 4 – SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Conformément à l'article R. 125-45 du code de l'environnement, les secteurs d'information des sols mentionnés à l'article 2 sont publiés sur le site Internet <http://www.georisques.gouv.fr>.

ARTICLE 5 – NOTIFICATION

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou des secteurs d'information sur les sols mentionnés à l'article 2.

Il est également transmis à la chambre départementale des notaires ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires de la Sarthe en charge de l'information aux acquéreurs/locataires.

ARTICLE 6 – PUBLICITÉ

Le présent arrêté est affiché pendant un mois aux sièges des mairies et aux sièges de l'EPCI dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Informations des sols mentionnés à l'article 2.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe ainsi que sur le site Internet des services de l'État en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr – rubrique « Environnement, transition énergétique et prévention des risques – Risques – Sols pollués – 2024 »)

ARTICLE 7 – DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie via l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 8 – EXÉCUTION

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de Sarthe, Madame la sous-préfète de l'arrondissement de LA FLÈCHE, Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Mamers, Mesdames et Messieurs les Maires, Mesdames et Messieurs les présidents des EPCI, Madame la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région des Pays-de-la-Loire et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,

Pour le Préfet,

Le Secrétaire Général,

SIGNÉ

Eric ZABOURAEFF

Préfecture de la Sarthe

72-2024-08-06-00002

Arrt-MHA.72.20240714-20240806-0854.odt

A R R E T E N° du 6 août 2024

Accordant la médaille d'honneur agricole

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2024

Le préfet,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;

VU le décret 84-1110 du 11 décembre 1984 modifié relatif à l'attribution de la médaille d'honneur agricole ;

VU l'arrêté du 11 décembre 1984 autorisant les préfets, à décerner les médailles d'honneur agricoles ;

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2024 ;

Sur proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Sarthe,

A R R E T E

Article 1 : La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :

- **Madame ABLIN DION Virginie Michelle**
Responsable commerciale, COMITE D ENTREPRISE GROUPAMA CENTRE
MANCHE, LE MANS
demeurant à Le Mans
- **Madame AUBINE Marie-Claude**
Conseillère comptable, AS CEFIGA, LE MANS
demeurant à Le Mans
- **Monsieur BOUZINARD Sebastien**
Conseiller comptable, AS CEFIGA, LE MANS
demeurant à Flée
- **Madame CHARLOT Vanessa**
Conseillère commerciale, CAISSE DE REASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE DU
CENTRE MANCHE, CHARTRES
demeurant à Courcelles-la-Forêt
- **Madame CORBILLON Sandrine**
Conseiller vendeur, DISTRICO, SAINT-LO
demeurant à Parigné-l'Évêque
- **Madame COURT Mélanie**
Directrice d agence, AS CEFIGA, LE MANS
demeurant à Cherré-Au

- **Monsieur DRION Guillaume**
 Animateur gestion conseil, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL ANJOU MAIN,
 LAVAL
 demeurant à La Flèche

- **Monsieur DROUAULT Yannick**
 Conducteur d'installation, SEMARA, MARESCHE
 demeurant à Saint-Jean-d'Assé

- **Monsieur DURFORT Francis**
 Chauffeur porc expérimenté, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ET AGRO-
 ALIMENTAIRE AGRIAL, CAEN
 demeurant à Le Mans

- **Madame ENGELMANN Nathalie**
 Conseillère vendeuse, DISTRICO, SAINT-LO
 demeurant à Souvigné-sur-Sarthe

- **Madame FRENEHARD Myriam Brigitte Christiane**
 Conseillère comptable, AS CEFIGA, LE MANS
 demeurant à Saint-Calez-en-Saosnois

- **Madame GENTY Dominique**
 Conseillère travaux, VIAREN, LE MANS
 demeurant à Le Mans

- **Madame GRAFF Audrey Nelly**
 Commerciale spécialisée, CAISSE DE REASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE DU
 CENTRE MANCHE, CHARTRES
 demeurant à Fatines

- **Madame GUILLEMET Julie**
 Correspondante formation, CAISSE DE REASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE
 DU CENTRE MANCHE, CHARTRES
 demeurant à Saint-Michel-de-Chavaignes

- **Madame LAMBERT Magali**
 Responsable du domaine actuariat et comptabilité technique, CAISSE DE
 REASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE DU CENTRE MANCHE, CHARTRES
 demeurant à Ruaudin

- **Monsieur LANDAIS Julien Constant Alain**
 Chargé d'expertise crédits professionnels, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL
 ANJOU MAIN, LE MANS
 demeurant à Le Mans

- **Madame LEGRAND Cécile**
 Conseillère commerciale centre de relation client, CAISSE DE REASSURANCE
 MUTUELLE AGRICOLE DU CENTRE MANCHE, CHARTRES
 demeurant à Étival-lès-le-Mans

- **Madame LE PÉCULIER Amandine**
 Responsable d'équipe en gestion assurances, CAISSE DE REASSURANCE
 MUTUELLE AGRICOLE DU CENTRE MANCHE, CHARTRES
 demeurant à Sainte-Jamme-sur-Sarthe

- **Madame MILLION Aurélie**
Chargée d'activités en assurances, CAISSE DE REASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE DU CENTRE MANCHE, CHARTRES
demeurant à Savigné-l'Évêque
- **Monsieur NORMAND-HERCULANO Alexandre**
Conseiller travaux, VIAREN, LE MANS
demeurant à Coulans-sur-Gée
- **Monsieur PADIEU Christophe**
Adjoint directeur agence, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL ANJOU MAIN, LE MANS
demeurant à Savigné-l'Évêque
- **Monsieur STANCIU Radu**
Manager des risques et des assurances de l'entreprise, CAISSE DE REASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE DU CENTRE MANCHE, CHARTRES
demeurant à Allonnes
- **Madame VAYER Delphine**
Conseillère grande clientèle agricole, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL ANJOU MAIN, LE MANS
demeurant à Auvers-le-Hamon
- **Monsieur ZANARDO Mathieu**
Analyste sécurité, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL ANJOU MAIN, LE MANS
demeurant à Le Mans

Article 2 : La médaille d'honneur agricole Vermeil est décernée à :

- **Monsieur ANSQUER Francois**
Magasinier cariste, YOPLAIT PRODUCTION FRANCE, LE MANS
demeurant à Luché-Pringé
- **Madame AUBINE Marie-Claude**
Conseillère comptable, AS CEFIGA, LE MANS
demeurant à Le Mans
- **Monsieur BEDR Karim**
Responsable de département, CAISS REGIO CREDI AGRIC MUTUEL PARIS IDF, PARIS
demeurant à Le Mans
- **Monsieur BILLON Alain**
Réfèrent conseil prévoyance et social, AS CEFIGA, LE MANS
demeurant à Vernie
- **Monsieur BOUTELOUP Loic**
Conseiller vendeur, DISTRICO, SAINT-LO
demeurant à Spay
- **Monsieur CRESPIN Philippe**
Conseiller, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE AGRIAL, CAEN
demeurant à Nuillé-le-Jalais

- **Madame DELANGE Isabelle**
Assistante administrative, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE AGRIAL, CAEN
demeurant à La Suze-sur-Sarthe
- **Monsieur DUPUY Marc**
Réceptionnaire usine, YOPLAIT PRODUCTION FRANCE, LE MANS
demeurant à Étival-lès-le-Mans
- **Madame FERREIRA Anne-Sophie**
Attachée administrative, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE AGRIAL, CAEN
demeurant à Guécélard
- **Monsieur JANVIER Franck**
Assistant logistique, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE AGRIAL, CAEN
demeurant à Saint-Georges-du-Bois
- **Madame LEBALLEUR Christelle**
Conseillère vendeuse, DISTRICO, SAINT-LO
demeurant à Chevillé
- **Madame LEROY Marie-Claire**
Chargée d'activité, CAISSE DE REASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE DU CENTRE MANCHE, CHARTRES
demeurant à Le Mans
- **Monsieur PAYET Jean-Pierre**
Chargé d'affaires grandes entreprises, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL ANJOU MAIN, LE MANS
demeurant à Le Mans
- **Madame QUERNIARD Irene Claude Marie Genevieve**
Technicienne logistique courrier, CAISSE DE REASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE DU CENTRE MANCHE, CHARTRES
demeurant à Guécélard
- **Madame RAVALET Carole Raymonde Dominique**
Employée administrative, COMPAGNIE DES FROMAGES ET RICHESMONTS, PACE
demeurant à Fyé
- **Monsieur RITEAU Christophe**
Conseiller vendeur, DISTRICO, SAINT-LO
demeurant à Lavernat

Article 3 : La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :

- **Madame BARRA Agnès**
Infirmière, POLE REGIONAL DU HANDICAP, SAINT-SATURNIN
demeurant à Voivres-lès-le-Mans

- **Monsieur BEGAT François**
Directeur des opérations, BIOLINE CORPORATE, PARIS
demeurant à Le Mans
- **Madame BLIN Stephanie**
Employée de banque, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL ANJOU MAIN, LE
MANS
demeurant à Arnage
- **Monsieur BOIVIN Patrick , Noel , Claude**
Technicien de maintenance, COMPAGNIE DES FROMAGES ET RICHESMONTS,
PACE
demeurant à Saint-Paterne - Le Chevain
- **Madame BOUTARD Isabelle**
Employée de banque, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL ANJOU MAIN, LE
MANS
demeurant à Saint-Pavace
- **Madame BRUNEAU Anne**
Responsable du service contentieux et gestion interne, GIE PLUS, LE MANS
demeurant à La Bazoge
- **Monsieur DE CHAILLE Valerand**
Juriste, FEDER DEP SYND EXPLOIT AGRICOLE, LE MANS
demeurant à Le Mans
- **Madame DELPERIER Nathalie**
Conseillère privée du dirigeant, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL ANJOU
MAIN, LE MANS
demeurant à Rouillon
- **Madame DOUARD Catherine Annette Michèle**
Chargée études suivis techniques assurance, CAISSE DE REASSURANCE
MUTUELLE AGRICOLE DU CENTRE MANCHE, CHARTRES
demeurant à La Bazoge
- **Madame ESNAULT Sylvie**
Directrice d'agence, AS CEFIGA, LE MANS
demeurant à Bouloire
- **Madame GOUGEON Isabelle**
Ingénieure prévention, CAISSE DE REASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE DU
CENTRE MANCHE, CHARTRES
demeurant à La Chapelle-Saint-Aubin
- **Monsieur GOUIN DE ROMILLY Tony**
Conducteur de ligne de production, YOPLAIT PRODUCTION FRANCE, LE MANS
demeurant à Le Mans
- **Monsieur GUILLIER Dominique**
Conducteur installation, SEMARA, MARESCHE
demeurant à Ruaudin

- **Madame LAUNAY JAGOURY Veronique**
Attachée administratif, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE AGRIAL, CAEN
demeurant à Écommoy
- **Madame LEROUX Pascale**
Responsable d'activité conformité et contrôle permanent, CAISSE DE REASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE DU CENTRE MANCHE, CHARTRES
demeurant à Louplande
- **Monsieur LOUVARD Michel Francois Emmanuel**
Cadre bancaire, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL ANJOU MAIN, LE MANS
demeurant à La Chapelle-Saint-Aubin
- **Monsieur MARTEAU Philippe**
Conseiller vendeur, DISTRICO, SAINT-LO
demeurant à La Flèche
- **Madame ROUZIERE Fabienne**
Chargée d'activités en informatique, CAISSE DE REASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE DU CENTRE MANCHE, CHARTRES
demeurant à Le Mans
- **Madame SCRIBEAUX Virgine Olivia Roseline**
Informaticienne, COMITE D ENTREPRISE GROUPAMA CENTRE MANCHE, LE MANS
demeurant à Teloché
- **Monsieur VENARA Bruno**
Conducteur véhicules, BENOIST, BONNETABLE
demeurant à Saint-Georges-du-Rosay
- **Monsieur VILLENEUVE Freddy Gwenaël Michel**
Pilote pulpes, YOPLAIT PRODUCTION FRANCE, LE MANS
demeurant à Saint-Gervais-en-Belin

Article 4 : La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

- **Monsieur BÂCLE Xavier Charles Robert**
Responsable service maintenance, YOPLAIT PRODUCTION FRANCE, LE MANS
demeurant à Saint-Saturnin
- **Monsieur BEUVIER Pascal**
Chargé d'études informatiques, CAISSE DE REASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE DU CENTRE MANCHE, CHARTRES
demeurant à Le Breil-sur-Mérize
- **Monsieur BOREE Arthur**
Agent de silo, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE AGRIAL, CAEN
demeurant à Louvigny
- **Monsieur BOUTTIER Marcel**
Responsable magasin agricole et silo, BENOIST, BONNETABLE
demeurant à Bonnétable

- **Madame BROUARD Catherine**
Attachée formation, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE AGRIAL, CAEN
demeurant à Saint-Pierre-des-Bois
- **Monsieur DE ALMEIDA MIRANDA Manuel Carlos**
Ouvrier, COMPAGNIE DES FROMAGES ET RICHESMONTS, PACE
demeurant à Arçonnay
- **Madame HERAN Isabelle**
Employée de banque, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL ANJOU MAIN, LE MANS
demeurant à Guécélard
- **Madame HUGER Sylvie**
Conseillère vendeuse, DISTRICO, SAINT-LO
demeurant à Cures
- **Madame LENORMAND Roselyne Pierrette Denise**
Directrice d'agence bancaire, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL ANJOU MAIN, LE MANS
demeurant à Yvré-l'Évêque
- **Monsieur LOUVARD Guy**
Cadre bancaire expert, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL ANJOU MAIN, LE MANS
demeurant à Sainte-Jamme-sur-Sarthe
- **Madame MARTIN-PROUST Sylvie**
Responsable service comptable, AS CEFIGA, LE MANS
demeurant à Le Mans

Article 5 : Le secrétaire général et la directrice de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

« Signé »

Emmanuel AUBRY

Préfecture de la Sarthe

72-2024-08-14-00001

Composition CDSR aot 2024 - 14 aot 2024



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction du Cabinet

Service des Sécurités

Bureau des Polices Administratives

ARRETE PREFECTORAL du 14 août 2024

Composition de la Commission Départementale de la Sécurité Routière.

Le Préfet de la Sarthe
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 411.10 et suivants ;

Vu le Code des Relations entre le public et l'administration ;

Vu le Code du sport ;

Vu le décret du Président de la République du 15 février 2022 nommant Monsieur Emmanuel AUBRY, Préfet de la Sarthe ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 mai 2021 modifié portant composition de la Commission Départementale de la Sécurité Routière ;

Vu les différentes propositions des organisations sportives, professionnelles et des associations d'usagers,

Sur proposition de Madame la directrice de cabinet du préfet de la Sarthe ;

ARRÊTE

Article 1 :

L'arrêté préfectoral du 26 mai 2021 modifié portant composition de la Commission Départementale de la Sécurité Routière est abrogé.

Article 2 :

La Commission Départementale de la Sécurité Routière présidée par le Préfet ou son représentant est composée comme suit pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 19 août 2027.

A - Représentants de l'Etat :

- . le Directeur Départemental des Territoires,
- . le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Sarthe,
- . le Directeur Départemental de la Police Nationale,
- . le Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale,

- . le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
 - . le Directeur Départemental de la Protection des Populations,
- ou leurs représentants.

B - Représentants des élus

Élus départementaux

- Titulaires :

- . M. Dominique LE MENER, président du Conseil départemental,
- . M. Frédéric BEAUCHEF, vice président du Conseil départemental,
- . Mme Elen DEBOST, Conseillère départementale.

- Suppléants :

- . Mme Véronique RIVRON, vice-présidente du Conseil départemental,
- . Mme Marie Pierre BROSSET, vice présidente du Conseil départemental,
- . M. Christophe COUNIL, Conseiller départemental.

Élus communaux

- Titulaires :

- . M. Michel LANGLOIS, adjoint au Maire de La Flèche,
- . M. Christophe LIBERT, Maire de La Fontaine Saint Martin.

- Suppléants :

- M. Pascal DUPUIS, Maire du Grand Lucé,
- . M. Maurice VAVASSEUR, Maire de Ballon-Saint-Mars.

C - Représentants d'organisations professionnelles

- Titulaires :

- . M. Dominique BROSSE, représentant de l'union départementale des Taxis Sarthois,
- . M. Yvan BEGRAND, représentant du C.N.P.A,
- . M. Jean-Christophe LIMOUSIN, représentant la F.N.T.R.

- Suppléant :

- . M. Olivier HIRET représentant la F.N.T.R.

.D - Représentants des fédérations sportives

- Titulaires :

- . M. Michel DESMARRES, représentant du Comité Régional du Sport Automobile Bretagne – Pays de la Loire.
- . M. Jean-Louis BOUL, représentant du Comité Départemental de Motocyclisme,
- . M. Eric GANE, représentant du Comité Départemental de Cyclisme,
- . M. Jean-Pierre PAPIN, représentant du Comité Départemental d'Athlétisme.

Suppléants :

- . M. Dominique BEUCHER, représentant du Comité Départemental de Cyclisme.
- . M. Jean-Claude PICARD, M. Marc GUEDON, M. Jean-Louis HOUALET, représentant de la FFM.
- . M. Pascal BOUTTIER, représentant du Comité Régional du Sport Automobile Bretagne – Pays de la Loire.

E - Représentants d'associations d'usagers

- Titulaires :

- . M. Jean-Michel DREAN, représentant de l'Automobile Club de l'Ouest,
- . M. Hubert DUJARDIN, représentant des Assurances GROUPAMA.

- Suppléants :

- . M. Alain DUCHESNE, représentant de l'Automobile Club de l'Ouest,

Article 3 :

La formation spécialisée « Epreuves et Compétitions Sportives » présidée par le Préfet ou son représentant est composée comme suit :

A - Représentants de l'Etat

- . le Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale
- . le Directeur Départemental des territoires,
- . le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Sarthe,
- . le Directeur Départemental de la Police Nationale,
- . le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

ou leurs représentants

B - Représentants des élus

Élus départementaux

- Titulaire :

- . M. Frédéric BEAUCHEF, vice président du Conseil départemental,

- Suppléant :

- . Mme Marie Pierre BROSSET, vice présidente du Conseil départemental,

Élus communaux

Titulaire :

- . M. Michel LANGLOIS, adjoint au Maire de La Flèche

- Suppléant

- M. Pascal DUPUIS, Maire du Grand Lucé.

C - Représentants des fédérations sportives

Le représentant de chaque fédération se prononce sur les homologations, compétitions ou manifestation sportive de sa seule compétence.

- Titulaires :

- . M. Michel DESMARRES, représentant du Comité Régional du Sport Automobile Bretagne Pays de la Loire,
- . M. Jean-Louis BOUL, représentant du Comité Départemental de Motocyclisme,
- . M. Eric GANE, représentant du Comité Départemental de Cyclisme,
- . M. Jean-Pierre PAPIN, représentant du Comité Départemental d'Athlétisme,

Suppléants :

- . M. Pascal BOUTTIER, représentant du Comité Régional du Sport Automobile Bretagne – Pays de la Loire,
- . M. Dominique BEUCHER, représentant du Comité Départemental de Cyclisme,
- . M. Jean-Claude PICARD, M. Marc GUEDON, M. Jean-Louis HOUALET, représentant de la FFM.

D - Représentants d'associations d'usagers

- Titulaire :

- . M. Jean-Michel DREAN, représentant l'Automobile Club de l'Ouest,

- Suppléant :

- . M. Alain DUCHESNE, représentant l'Automobile Club de l'Ouest.

Seront associés à cette section, MM. les Maires des communes concernées par les épreuves soumises à son examen.

Monsieur Patrick COUTANT et Monsieur Gérard SAUDUBRAY seront associés à cette section en tant qu'experts pour les manifestations comportant la participation de véhicules terrestres à moteur.

Le Président de la commission peut convoquer toute personne susceptible d'apporter une expertise sur les dossiers relevant de la compétence de la commission.

Les membres de la commission ne pourront pas prendre part aux délibérations de cette dernière pour toutes les manifestations auxquelles ils participeront en tant qu'organisateur.

Le secrétariat de cette sous-commission est assuré par la Direction du Cabinet.

Article 4

La section spécialisée « Agrément des gardiens et des Installations de Fourrières » présidée par le Préfet ou son représentant, est composée comme suit :

A - Représentants de l'Etat

- . le Directeur Départemental des Territoires,
- . le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Sarthe,
- . le Directeur Départemental de la Police Nationale,
- . le Directeur Départemental de la Protection des populations ou leurs représentants.

Seront associés à cette section, MM. les Maires des communes concernées.

B - Représentants des élus

Élus départementaux

- Titulaire :

. M. Frédéric BEUCHEF, vice-président du Conseil départemental.

- Suppléant :

. Mme Marie Pierre BROSSET, vice présidente du Conseil départemental,

Élus communaux

Titulaire :

. M. Christophe LIBERT, Maire de La Fontaine Saint Martin

Suppléant :

. M. Maurice VAVASSEUR, Maire de Ballon-Saint-Mars.

C - Représentants d'organisations professionnelles

- Titulaire :

. M. Dominique BROSE, représentant de l'union départementale des Taxis Sarthois,

. M. Yvan BEGRAND, représentant du C.N.P.A,

. M. Jean-Christophe LIMOUSIN représentant la F.N.T.R.

- Suppléant :

. M. Olivier HIRET représentant la F.N.T.R.

D - Représentants d'associations d'usagers

- Titulaire :

. M. Hubert DUJARDIN, Représentant des Assurances GROUPAMA.

Le secrétariat de cette sous-commission est assuré par la Direction de la Citoyenneté et de la Légalité.

Article 5 :

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, Madame la Directrice de Cabinet sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Sarthe et dont copie sera adressée à chacun des membres de la commission.

Le Préfet,
Pour le Préfet par délégation
la Directrice de Cabinet

Signé : Anne-Charlotte BERTRAND